

## **I.CERAM**

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 590 914 euros  
Siège social : 1 rue Columbia 87000 Limoges  
487 597 569 R.C.S. Limoges  
(la « **Société** »)

---

### **RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS DE LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 30 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

Le 18 septembre 2023, nous vous avons réuni en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023, de vous présenter les comptes sociaux et de les soumettre à votre approbation.

L'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements requis par la loi ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais légaux.

#### **I – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023**

Notre Société a établi des comptes sociaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023 sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Le chiffre d'affaires, sur le premier semestre 2023, atteint 605 664 euros, contre 910 139 euros au 30 juin 2022, soit une régression de 33,45 %. Ce recul reflète les conséquences de la mise en place de la nouvelle réglementation européenne (EU MDR Certification).

Le résultat d'exploitation est négatif de 637 310 euros au 30 juin 2023, contre un montant négatif de 554 833 euros au 30 juin 2022. soit une amélioration de 37,5 %. La bonne maîtrise des achats courants a permis de limiter, pour partie, la dégradation du résultat d'exploitation, en dépit de la baisse du chiffre d'affaires et de l'augmentation des coûts des énergies, des matières premières et des frais de certification.

Le résultat financier est négatif de 7 010 euros au 30 juin 2023 contre un résultat financier négatif de 12 972 euros au 30 juin 2022 soit une amélioration de 46 %.

Le résultat exceptionnel est positif de 166 504 euros au 30 juin 2023 contre un résultat exceptionnel positif de 23 539 euros au 30 juin 2022. Cette forte progression est liée à la cession de la filiale ADDIDREAM.

Le résultat net après impôt ressort négatif de 351 816 euros au 30 juin 2023 contre un résultat net négatif de 388 265 euros au 30 juin 2022 soit une amélioration de 8,62 %.

## II – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

### 1. Évènements significatifs au cours du semestre clos au 30 juin 2023

Les évènements significatifs intervenus au cours du semestre écoulé sont les suivants :

#### 1.1 Crédit d'impôt recherche :

Une demande de remboursement au titre du crédit d'impôt recherche & innovation de l'exercice civil clos le 31 décembre 2022, d'un montant total de 281 417 €, a été déposée durant le premier trimestre 2023.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche & innovation pour la période allant du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 a été comptabilisé. L'estimation de ce crédit d'impôt recherche et innovation est de 123 000 €.

#### 1.2 Cession de filiale

Dans le cadre de son recentrage sur ses activités stratégiques, la société a cédé sa participation de 49 % détenue dans la société Addidream, société spécialisée dans l'impression 3D.

### 2. Risques et incertitudes

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 3 « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel 2022 restent d'actualité.

### 3. Activité en matière de recherche et développement

La société a continué les travaux de recherches entreprises sur de nouvelles technologies et produits, avec le concours d'un comité scientifique. Il est composé de chirurgiens et de spécialistes issus des établissements de santé publics ou privés et d'universitaires.

Notre technologie a permis de démontrer son intérêt dans le traitement d'infections osseuses. Un patient victime d'un accident de moto s'est vu éviter l'amputation de ses deux jambes grâce à l'implantation de deux implants Ceramil chargés en antibiotiques.

La société, spécialiste des implants innovants en céramique biocompatibles chargés en antibiotiques, a été sélectionnée par BPI France lors de la 9ème vague de son concours i-Nov. Ce concours, financé par l'État, entre dans le cadre des investissements d'avenir (PIA) du programme France 2030. Le projet d'I.Ceram nommé S2OP2CI (Stabilisateur Sternal Osseux pour Patients à Comorbidités Infectieuses) entre dans l'indication chirurgicale de la stabilisation du sternum, lors d'une première sternotomie (ouverture du sternum), pour une chirurgie cardiaque (pontage coronaire).

## III - ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE

Néant

## V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

### 1. Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 août 2023 :

Situation à la date du 31 août 2023				
Nom	Nombre d'actions existantes <sup>(1)</sup>	% capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote
Ernée Gestion <sup>(2)</sup>	145	0,05%	290	0,06%
Xale Finance <sup>(2)</sup>	193	0,07%	386	0,08%
Alain VASSAL	537	0,18%	1 074	0,23%
<b>Sous-total M. VASSAL</b>	<b>875</b>	<b>0,30%</b>	<b>1 750</b>	<b>0,38%</b>
André KERISIT <sup>(3)</sup>	337	0,11%	674	0,15%
Investissement développement <sup>(4)</sup>	155 302	52,56%	304 624	65,92%
<b>Total « concert »<sup>(5)</sup></b>	<b>156 514</b>	<b>52,97%</b>	<b>307 048</b>	<b>66,44%</b>
Auto-détenues <sup>(6)</sup>	3 913	1,32%	N/A	N/A
Flottant	135 030	45,70%	155 069	33,56%
<b>Total</b>	<b>295 457</b>	<b>100,00%</b>	<b>462 117</b>	<b>100,00%</b>

(1) Sur la base des informations disponibles

(2) Sociétés contrôlées par Monsieur Alain VASSAL

(3) Dont 48 actions prêtées par André KERISIT à Sabrina KERISIT, 48 actions prêtées par André KERISIT à William KERISIT, et 48 actions prêtées par André KERISIT à Guy Viel.

(4) Société contrôlée par André KERISIT et Alain VASSAL (via Ernée Gestion et Xale Finance)

(5) Concert constitué par Ernée Gestion, Xale Finance, Alain VASSAL, André KERISIT et Investissement développement.

(6) en ce inclus (i) 525 actions résultant du rachat hors marché, réalisé par la Société auprès de la société Investissement Développement, ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 8 mars 2017 et (ii) 1.063 actions résultant de la compensation d'une créance que la Société détenait à l'encontre d'un de ses actionnaires.

Pour rappel, les droits de vote double ont été introduits lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations sur le marché régulé Alternext NYSE Euronext à Paris des actions I.CERAM, admission qui a été réalisée le 19 décembre 2014.

### 2. Actionnariat des salariés

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la société.

### 3. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant

#### **4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité**

Vous trouverez joint en **Annexe 2** à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours du semestre clos au 30 juin 2023.

## **VI – INFORMATION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### **1. Liste des mandats**

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans les entités autres que la Société.

### **2. Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux**

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société depuis l'admission des titres sur le marché Alternext.

\*\*\*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Limoges

Le 20 septembre 2023

André Kérisit



## ANNEXE 1

### TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours du semestre écoulé dans les entités autres que la Société.

Nom Prénom ou dénomination sociale du membre	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent Document d'enregistrement universel
<b>André KERISIT</b>	Gérant de Investissement Développement Gérant de I.Ceram SRO Gérant de Limousine de Brevet Gérant de I.Ceram PT Président de I.Ceram U.F.	n/a
<b>Xale Finance représentée par Alain VASSAL</b>	Aucun mandat	n/a
<b>Guy VIEL</b>	Aucun mandat	n/a
<b>Viviane NEITER</b>	<p><u>Sociétés cotées :</u> Administrateur de Prodware S.A depuis juin 2010 Administratrice de Plant Advanced Technologies depuis le 30 juin 2015</p> <p><u>Sociétés non cotées :</u> Présidente de Glanbia Performance Nutrition France depuis le 12 septembre 2018</p> <p><u>Association :</u> Secrétaire de l'Association Edgar Faure</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spir Communication SA de juin 2014 à février 2021</li> <li>- NEOMA Alumni (ex Reims Management School) (fin en 2021)</li> </ul> <p>Membre du comité stratégique de Neolys Diagnostics jusqu'en septembre 2019 Présidente de Champagne-Ardenne Place Financière jusqu'en 2021</p>
<b>Bertrand BUGUET</b>	Aucun mandat	Président de Aelian Finance (de sa création en 2014 jusqu'à septembre 2021)
<b>Jean-François CARMINATI</b>	Associé-Gérant Comalto	n/a
<b>Benoit PERICARD</b>	Senior advisor Yourvoice et Creadev Président/Administrateur de l'association HOVIA	Senior advisor KPMG Directeur Secteur Santé KPMG jusqu'en 2020
<b>Jean-Jacques CARRE</b>	Président du cabinet CARRE Consulting	n/a

## ANNEXE 2

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 30 JUIN 2023

L'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2023 a délégué au conseil d'administration sa compétence ou consenti des délégations de pouvoirs, décrites ci-après, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la Société :

	DUREE DE VALIDITE	PLAFOND
Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (5 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	Plafond au programme de rachat de 4 290 000 euros
Délégation de compétence à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (6 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 2 400 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (7 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 2 400 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires (8 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 2 400 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence conféré à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (9 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	Plafond global nominal : 2 400 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Autorisation à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (10 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Autorisation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (11 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	10% du capital social
Autorisation à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions (14 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	10% du capital social

Aucune des délégations ci-dessus n'a été mise en œuvre dans le cadre du 1<sup>er</sup> semestre 2023.